



# Protection juridique pour les membres d'HotellerieSuisse

En tant que membre d'HotellerieSuisse, vous bénéficiez chez Dextra d'une protection juridique à des conditions spéciales. L'assurance protection juridique est adaptée sur mesure aux besoins des établissements d'hébergement et des restaurants. Dextra vous conseille et vous soutient en cas de questions juridiques et vous protège, vous et votre établissement, contre les risques financiers liés aux litiges.

## Qui est assuré ?

L'entreprise et ses sites, les associés ainsi que les collaborateurs.



## Qu'est-ce qui est assuré ?

Dextra paie jusqu'à CHF 600'000 par cas juridique pour les honoraires d'avocat et autres frais de procédure. Avec la variante Confort, 20 domaines juridiques particulièrement pertinents pour les établissements d'hébergement et les restaurants sont assurés. En voici quelques exemples :

- Votre ancien employé vous réclame des sommes importantes pour les heures supplémentaires effectuées ([droit du travail](#))
- Votre bailleur refuse de remédier aux défauts qui se sont produits ([droit du bail](#))
- Votre voisin vous accuse de nuisances sonores ([droit de voisinage](#))
- Le restaurant a été endommagé par des vandales. Vous voulez déposer une plainte pénale et demander des dommages-intérêts ([dommages-intérêts et réparation du tort moral](#))
- Malgré plusieurs rappels, un client refuse de payer la facture d'hôtel ouverte ([recouvrement](#))
- L'entreprise d'hébergement est accusée d'avoir utilisé abusivement des données personnelles ([droit de la protection des données](#))
- La commune veut réduire le nombre de vos places assises extérieures ([autorisations](#))
- Votre entrepôt de marchandises est touché par un dégât d'eau. Vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord avec l'assurance ([droit des assurances](#))

Les propriétaires ou les bailleurs de biens immobiliers d'entreprise peuvent compléter la variante Confort avec le module **Protection juridique biens immobiliers (Immo)**. Celui-ci vous protège, vous et votre entreprise, en cas de litiges avec des architectes et des artisans, des assurances de bâtiments ou en cas d'opposition à une construction. Le module Immo est disponible en deux variantes (Base et Premium) qui se distinguent par le montant de la somme d'assurance.

## Pourquoi Dextra ?

- ✓ **Une solution adaptée à chaque besoin** : une solution de protection juridique sur mesure pour les établissements d'hébergement et les restaurants
- ✓ **Le meilleur rapport qualité-prix** : prise en charge des coûts jusqu'à CHF 600'000, protection dans le monde entier, couvertures imbattables en matière de droit du travail, de droit des contrats ou de la protection des données
- ✓ **Conseil rapide et compétent** : des avocats et juristes expérimentés s'engagent pour votre entreprise.
- ✓ **Pas de frais cachés** : pas de franchise, pas de montant minimum/maximum de litige
- ✓ **Indépendante d'intérêts supérieurs** : Dextra ne fait pas partie d'un groupe d'assurance et évite ainsi d'éventuels conflits d'intérêts